

ASSOCIATION FONCIERE LOCHWILLER

BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Séance du 09 février 2015

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Présidente de l'Association Foncière et Maire de LOCHWILLER

Étaient présents : Mme EBERSOHL Danièle, MM. BARTH René, BRASSEL Aloyse, FRINTZ Denis, KALCK Christophe, LUX Léonard et STORCK Olivier.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption des Procès-verbaux des séances du 03 février et du 20 octobre 2014
- 2) Adoption du Compte Administratif 2014
- 3) Adoption du Compte de Gestion 2014
- 4) Affectation de résultat de l'exercice 2014
- 5) Adoption du Budget Primitif 2015
- 6) Etablissement du rôle de recouvrement pour l'exercice 2015
- 7) Cession de terrain au CG 67
- 8) Délégations au président de l'AF dans le cadre de marchés de travaux, fournitures et services
- 9) Divers et informations

*** Extrait ***

7°) Cession de terrain au CG 67

En séance de bureau du 12 juin 2006, une délibération a été prise lors de la cession, sans soulte, au Département du Bas-Rhin, de la parcelle cadastrée section 5 n°204/113 d'une contenance de 4 ares 63, en vue d'un aménagement du carrefour RD 68 /RD668.

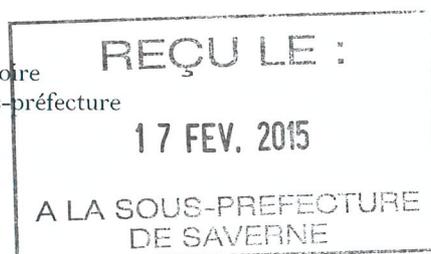
Ce dossier n'étant pas encore finalisé et eu égard de la date de ce dernier, les services du département sollicite les membres du bureau de l'AFR de Lochwiller afin de délibérer pour régulariser cette cession.

De plus, il convient à la suite de cette cession, que le Département prenne en charge l'entretien de cette parcelle, mission qui était exécutée par la commune jusqu'à ce jour.

Après délibération et à l'unanimité, la proposition est acceptée.

M. LUX Léonard, Vice-Président de l'Association Foncière est autorisé à signer l'acte de vente à intervenir ; Mme EBERSOHL Danièle, Maire de Lochwiller, faisant fonction de notaire.

Pour extrait conforme.
Décision certifiée exécutoire
Dès sa réception en Sous-préfecture



Lochwiller, le 16 février 2015

Le Président,
EBERSOHL Danièle

